



L'INASTI fête les 50 ans de la sécurité sociale des indépendants

Rapport annuel 2018

Chiffres et tendances

En 2018, le statut social des travailleurs indépendants a soufflé sa 50^e bougie. Pendant toute l'année, nous avons accordé beaucoup d'attention aux différentes évolutions. Par ailleurs, les chiffres et tendances de 2018 révèlent également quelques éléments marquants. Ainsi, le nombre d'indépendants et d'aidants non belges est en augmentation, tout comme le nombre d'étudiants-indépendants.

Augmentation du nombre total de travailleurs indépendants

En 2018, le nombre d'indépendants a une fois de plus augmenté avec un total de 1.112.646 personnes (723.206 hommes et 389.440 femmes). Il s'agit d'une augmentation de 24.883 unités ou + 2,29 % par rapport à 2017.

Forte augmentation du nombre total d'indépendants et d'aidants de nationalité étrangère

134.289 indépendants et aidants indépendants affiliés n'ont pas la nationalité belge. Comparativement à 2017, cela représente une augmentation de 11,90 %.

Augmentation du nombre d'étudiants-indépendants

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les étudiants qui exercent une activité indépendante peuvent bénéficier d'un nouveau statut d'étudiant-indépendant. Au 31 décembre 2018, on comptait 6.283 étudiants-indépendants. Cela représente une augmentation de 1.275 unités ou 25,46 % par rapport à 2017. En 2018, on les retrouve à nouveau majoritairement dans la catégorie des professions libérales (43,04 %).

Nouvelle augmentation du nombre de starters

Le nombre de starters est à nouveau en hausse. On compte désormais 119.000 starters en Belgique (contre 114.601 en 2017). En 2018, on compte 32.533 starters n'ayant pas la nationalité belge.

Augmentation du nombre de pensionnés

Dans le régime des travailleurs indépendants, le nombre de pensionnés continue d'augmenter et est passé de 541.634 au 1^{er} janvier 2017 à 551.184 au 1^{er} janvier 2018. L'augmentation concerne surtout les personnes qui bénéficient d'une pension de retraite comme isolé.

Autres constatations pour 2018

- Le nombre de conjoints aidants diminue légèrement (de 26.268 en 2017 à 24.842 en 2018) ;
- Augmentation du nombre de sociétés affiliées à une caisse d'assurances sociales dans le cadre de la cotisation annuelle (de 533.903 en 2017 à 551.179 en 2018) ;
- La gestion financière globale présente à nouveau un résultat positif en 2018 : 317.812 milliers d'euros.

Notre « Happy Independent's Year » retour sur 50 ans d'évolution du statut d'indépendant

En 2018, nous fêtons le 50^e anniversaire du statut social des travailleurs indépendants. Nous avons certes passé en revue l'ensemble des améliorations apportées à la sécurité sociale afin d'améliorer toujours davantage la protection des indépendants, mais nous étions également résolument tournés vers l'avenir.

Pendant une période de six mois, chacun a pu proposer et partager des idées relatives à la sécurité sociale des indépendants sur la plateforme #IMPROVER. Au total, 40 idées ont été proposées sur la plateforme. Les 15 idées les plus appréciées ont été présentées à Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, pour être examinées plus en détail. L'une d'entre elles, le congé de paternité pour les indépendants, est depuis devenue réalité.

En 2018, l'INASTI est évidemment resté en constante évolution et plusieurs défis majeurs étaient à l'ordre du jour. Une partie de la Direction générale Indépendants (DGI) du SPF Sécurité sociale a fusionné avec l'INASTI. Concrètement, il s'agit :

- de la Commission des Dispenses de Cotisations :
 - Cela s'est traduit par la création du service Dispense de cotisations, qui se charge du traitement de toutes les demandes de dispense de cotisations sociales.
- du service Contrôle des caisses d'assurances sociales :
 - A cette fin, un service Audit externe et un Comité de supervision ont été mis en place.

Grâce à un trajet de préparation multidisciplinaire, auquel se sont ajoutés les interventions et ajustements logistiques nécessaires, l'INASTI était prêt, à exécuter ces nouvelles tâches dès le 1^{er} janvier 2019.

En 2018, l'INASTI a poursuivi ses efforts et investissements tant sur le plan humain que sur les plans budgétaire et technologique, sur la voie d'une modernisation continue de ses services et d'une meilleure gestion des connaissances. La cellule ECL a également été renforcée afin de pouvoir encore mieux lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social.

Les principales réalisations de 2018 en matière de législation et de jurisprudence sur le statut social peuvent être consultées sur [notre site Internet](#).

Informations pratiques

Par respect pour l'environnement, le rapport annuel de l'INASTI n'existe que sous forme numérique. La version intégrale du rapport annuel peut être consultée sur [notre site Web](#).

Coordonnées pour le public

Call center pensions : numéro gratuit 1765 - Tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h (vendredi jusqu'à 16 h).

E-mail: info@rsvz-inasti.fgov.be

Adresse : INASTI - •Quai de Willebroeck 35 – •1000 Bruxelles

Coordonnées pour la presse

Service Communication INASTI • Shavawn Somers • +32 2 546 44 75 • shavawn.somers@rsvz-inasti.fgov.be